

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 18 février 2026

### **PLAN 50 000 SOLUTIONS : PRÈS DE 1 000 SOLUTIONS DÉJÀ DÉPLOYÉES EN AUVERGNE-RHONE-ALPES**

#### **134 millions d'euros pour renforcer l'offre handicap**

Permettre à chaque personne en situation de handicap d'obtenir un accompagnement et une réponse adaptés à ses besoins, près de son lieu de vie : telle est l'ambition du plan national « 50 000 solutions » annoncé lors de la Conférence nationale du handicap en 2023. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce plan représente 134 millions d'euros mobilisés entre 2024 et 2030, pour créer plus de 6 000 solutions nouvelles et transformer durablement l'offre médico-sociale.

#### **Une ambition : promouvoir la logique de solution**

Élaboré en concertation étroite avec les conseils départementaux, l'Éducation nationale, les Maisons départementales pour personnes en situation de handicap (MDPH) et les associations et organismes gestionnaires, le plan « 50 000 solutions » ne se limite pas à créer des places supplémentaires en établissements.

Il vise à :

- diversifier les réponses (services, plateformes, dispositifs intégrés) ;
- renforcer l'accompagnement à domicile et en milieu ordinaire ;
- soutenir l'école inclusive ;
- développer les solutions pour les situations complexes ;
- accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap ;
- mieux soutenir les aidants.

**Objectif : proposer des réponses modulables, coordonnées et adaptées aux parcours de vie, plutôt que des solutions standardisées.**

## **Une enveloppe répartie autour de 3 priorités**

L'enveloppe régionale se répartit en trois grands volets.

- **Le socle établissements et services – 70,5 M€**
  - 25 M€ pour les enfants
  - 45 M€ pour les adultes
- **L'école inclusive – 50,4 M€**

Pour soutenir le déploiement des Pôles d'appui à la scolarité (PAS) et les dispositifs médico-sociaux en appui de l'Éducation nationale.
- **Le repérage et les interventions précoce – 13,1 M€**

Pour renforcer les Centres d'action médico-social précoce (CAMSP), les Plateformes de coordination et d'orientation (PCO) et les parcours précoce, notamment pour les Troubles du neuro-développement (TND).

## **Un effort massif en faveur des territoires les plus en tension**

La programmation régionale a intégré les besoins identifiés dans le schéma régional de santé ainsi que les listes d'attente, les situations d'amendement Creton et les inégalités territoriales. Ainsi, **les départements les plus fragiles concentrent une part significative des crédits :**

- 55 % du socle enfants est dirigé vers les départements les plus en tension
- 49 % du socle adultes bénéficie aux territoires fragiles.

## **Des réalisations concrètes déjà engagées**

À fin 2025 :

- **21 M € déjà engagés ;**
- **976 solutions créées ;**
- **85 % des solutions concernent les enfants.**

### **Pour les enfants : développer l'inclusion et l'accompagnement à domicile**

Les créations concernent notamment :

- Des Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) : 333 places nouvelles programmées ;
- Des Centres d'action médico-social précoce (CAMSP) : 351 places renforçant le repérage précoce dont 133 déjà déployées ;
- Des dispositifs de scolarisation Troubles du neurodéveloppement (TND) : Unités d'enseignement maternelle autisme – UEMA - Unités d'enseignement élémentaire autisme – UEEA – ou encore Dispositifs d'autorégulation - DAR) : 89 places pour la scolarisation des enfants ;
- **43 Pôles d'appui à la scolarité (PAS)** déployés ;
- 22 places de Dispositif intégré médico-éducatif (DIME) et 5 places de Dispositif Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (DITEP) ;
- des solutions de répit (accueil temporaire, accueil de jour).

La création de DIME et le développement de SESSAD TND sont des exemples emblématiques d'accompagnement modulable, combinant scolarisation en milieu ordinaire et soins spécialisés.

Pour les adultes, les créations incluent :

- 533 places d'Établissements d'accueil médicalisé (EAM) et de Maisons d'accueil spécialisé (MAS) d'ici 2030 ;
- La création d'une 5<sup>e</sup> Unité résidentielle pour adulte avec trouble du spectre de l'autisme (URTSA) en Isère ;
- 242 places de services (dont Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)) ;
- Des solutions de répit ;
- 3 équipes mobiles et dispositifs pour Personnes handicapées vieillissantes (PHV)

### **Une priorité forte : les Troubles du neuro-développement (TND)**

**47,4 M € programmés sur la stratégie TND – 35 % de l'enveloppe régionale**

Cela comprend les dispositifs de scolarisation spécialisés, le renforcement des centres ressources autisme, les équipes mobiles situations complexes, le renforcement des PCO, des places en SESSAD et EAM spécialisés TSA.

### **Une plus-value concrète pour les personnes et les familles**

Le plan 50 000 solutions marque un changement profond et permet :

- une approche par parcours ;
- plus d'accompagnement en milieu ordinaire ;
- une réponse aux situations complexes ;
- un soutien accru aux aidants ;
- une réduction des inégalités territoriales.

**Avec 134 millions d'euros engagés d'ici 2030, l'Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit pleinement dans la transformation nationale de l'offre handicap. Au-delà des chiffres, ce sont des parcours sécurisés, des réponses plus souples et plus inclusives, et un meilleur accompagnement des familles qui se déplient dans l'ensemble des territoires.**